CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE
À la découverte de la Biodiversité de Rougon
FICHE DE PARTICIPATION

Date limite de participation : 30 avril 2027 à minuit

Cette fiche est à compléter et à envoyer avec les photographies à l'adresse suivante : abc.rougon@gmail.com

La participation implique l'acceptation du règlement du concours, disponible auprès de la mairie et sur les supports de communication de la commune.

1. IDENTITÉ DU PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Commune de résidence (facultatif) :

Âge :

2. PHOTOGRAPHIES PRÉSENTÉES (3 photographies maximum par participant)

N°	Titre de la photographie	Sujet photographié	Lieu de prise de vue à Rougon	Date de la prise de vue
1				
2				
3				

3. ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Je soussigné(e),,

- Déclare être l'auteur ou l'autrice des photographies présentées et disposer des droits nécessaires.
- Atteste que les photographies respectent le règlement du concours, notamment les dispositions relatives aux retouches et au respect de la biodiversité.
- Déclare avoir lu et accepté le règlement du concours.

4. AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

J'autorise la commune de Rougon, à titre gratuit et non exclusif, à utiliser les photographies présentées dans le cadre du concours et de l'Atlas de la biodiversité communale, conformément aux conditions définies à l'article 10 du règlement.

Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq ans, pour le monde entier et sur tous supports, dans les limites des utilisations prévues par le règlement.

Je conserve l'intégralité de mes droits d'auteur. Cette autorisation n'emporte aucune cession générale de ces droits.

5. AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL (PARTICIPANT MINEUR)

À compléter obligatoirement pour les participants de moins de 18 ans.

Je soussigné(e),,

agissant en qualité de représentant légal du mineur désigné ci-dessus, autorise sa participation au concours et l'utilisation de ses photographies dans les conditions prévues par le règlement.

6. DONNÉES PERSONNELLES

Les données recueillies sont utilisées par la commune de Rougon pour gérer le concours. Elles sont conservées pendant une durée maximale d'un an, sous réserve des obligations légales applicables.

Pour toute question relative à vos données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la secrétaire de mairie à l'adresse suivante : mairie@rougon.fr.

Les modalités complètes de traitement des données sont précisées dans le règlement du concours.

Fait à : **Le :**

Signature du représentant légal, précédée de la mention **« Lu et approuvé » :**